



Assureur de la construction

22 rue Tasson-Snel
B-1060 Bruxelles
Tél +32 (0)2 538 66 33
info@ar-co.be
www.ar-co.be

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2024

Procès-verbal

Le mercredi 27 NOVEMBRE 2024 à 14h00, les associés de la société coopérative AR-CO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Seul point à l'ordre du jour : **la nomination d'administrateurs supplémentaires pour la durée du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale du 17 juin 2027.**

Signature de la feuille de présence et quorum requis

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par les membres du bureau. Cette feuille est annexée au présent procès-verbal.

Selon la feuille de présence, sur les 146 associés convoqués, 22 sont présents ou valablement représentés. Ils détiennent ensemble 198 actions. L'Assemblée est constituée valablement.

Suivant art. 34 un coopérateur ne peut voter qu'avec maximum 20 % des actions présentes ou représentées, en cette séance donc limité à 40 votes. Le nombre total de voix est de 180.

Constitution du bureau

Le bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 35 des statuts, est constitué par les administrateurs présents et, en l'absence du président et du vice-président, présidé par M. Geert Maelfait, secrétaire du Conseil d'Administration.

Les administrateurs présents sont :

- | | |
|----------------------|---|
| - M. Eric BOMBEY | administrateur exécutif, président du Comité de Direction |
| - M. Steven DAELMAN | administrateur exécutif |
| - M. Marc HENRY | administrateur exécutif |
| - M. Karel DE MULDER | administrateur |

Nomination des administrateurs

Sur proposition du Conseil d'administration et du Comité de rémunération, les personnes suivantes sont nommées administrateurs, avec l'approbation de la Banque nationale de Belgique :

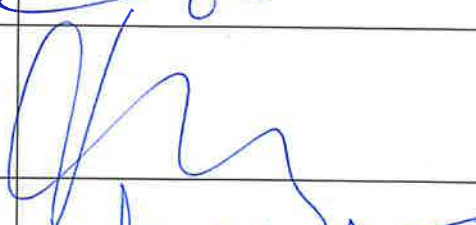
- a. M. Alex Pire et M. Yohan Beaume, directeurs, du 1er octobre 2024 au 17 juin 2027 ;
- b. M. Koen Knaepen du 1er janvier 2025 au 17 juin 2027.

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit tous les candidats proposés.

Ce mandat vient à expiration directement après l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2027.

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 14h30.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les administrateurs présents.

Eric BOMBHEY	
Steven DAELMAN	
Karel DE MULDER	
Marc HENRY	
Geert MAELFAIT	